

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE TYPE

Codification	Référence	Indice
EMS6	2006-VI	Indice A

Vu le Règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) lors de sa séance du 13 janvier 2006,

Vu le Procès Verbal d'essai du CNPP n°PN 06 7158 du 23 octobre 2006,

la présente attestation de conformité, référence 2006-VI Indice A, est délivrée à la société :

**BIO-EX SAS**  
Z.I. La Petite Olivière  
69770 MONTROTTIER  
FRANCE

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Emulseurs SSLIA**
- Codification : **EMS6**
- Appellation commerciale : **BIOFILM 6S**
- Référence du dossier technique présenté par le demandeur : **6 novembre 2006.**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes Emulseurs SSLIA V1R3 du 5 septembre 2003 approuvées par arrêté interministériel du 23 avril 2004 et publiées au Journal officiel de la République française du 12 mai 2004.

En conséquence, l'usage de ces véhicules, produits ou équipements est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 18 janvier 2007 et défini par la CNMSA peut y être apposé. Toute modification caractéristique des véhicules, produits ou équipements est soumise à accord préalable des ministres concernés, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

La présente attestation est valable pour tous les véhicules, produits ou équipements du même type **livrés avant le 10 octobre 2016.**

Fait à Paris, le

**25 MARS 2008**

Pour le ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire

Ingénieure en Chef des Ponts et Chaussées  
Adjointe au Sous-Directeur  
de la Navigation Aérienne, des Aéroports et de la Sécurité



  
Geneviève MOLINIER